



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°994) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE POLE
DOCUMENTAIRE ET MESSIAEN A
L'ASSOCIATION CLUBS LOISIRS
DECOUVERTES**

**DÉCISION N° DM-24-267
EN DATE DU 13 AOUT 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Clubs Loisirs Découvertes » représentée par Madame Dominique LE BIDEAU, en qualité de Présidente, et domiciliée, 70 rue de Fontenay, 94300 VINCENNES, afin d'organiser des répétitions pour la chorale de l'amitié, au Pôle documentaire les mardis de 14h15 à 15h45 du 17 septembre 2024 au 24 juin 2025 (sauf vacances scolaires et jours fériés et le 24 septembre et 19 novembre 2024), soient 31 mardis ; et dans la salle Messiaen, les 24 septembre et 19 novembre 2024 de 14h15 à 15h45 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Clubs Loisirs Découvertes » représentée par Madame Dominique LE BIDEAU, en qualité de Présidente, et domiciliée, 70 rue de Fontenay, 94300 VINCENNES, afin d'organiser des répétitions pour la chorale de l'amitié, au Pôle documentaire les mardis de 14h15 à 15h45 du 17 septembre 2024 au 24 juin 2025 (sauf vacances scolaires et jours fériés et le 24 septembre et 19 novembre), soient 31 mardis et dans la salle Messiaen, les 24 septembre et 19 novembre 2024 de 14h15 à 15h45.

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240813-lmc1H12245H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/08/2024
Date de Publication : 13/08/2024